PL7749 – Résumé

Le projet de loi 7749 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 » et portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques vise à renforcer le cadre légal qui sous-tend les activités de l’Établissement de radiodiffusion socioculturelle actuel, communément dénommé « Radio 100,7 » ; dénominations qui seront adaptées par la présente loi en projet.

Le projet de loi sous rubrique vise à doter l’Établissement de radiodiffusion socioculturelle actuel d’une loi spécifique de référence précisant son organisation et son fonctionnement tout en apportant quelques innovations à ces derniers. Il est ainsi instauré un conseil des auditeurs dont la mise en place vise à institutionnaliser le dialogue avec de public. De plus, la définition des activités à poursuivre dans le cadre de l’accomplissement de sa mission de service public permettra au « Média de service public 100,7 » à étendre l’éventail des contenus à produire tenant compte des évolutions au sein du paysage médiatique en ce qui concerne notamment le développement des contenus digitaux.